

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. — Six mois, 5 fr. 50 c.

INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c., — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :

à Paris, 1^{er} pl. de la Bourse, 133, rue Vivienne ; chez M. J. Malignon, Thomassin et Cie, 14, r. Tupin.à Lyon, 1^{er} pl. de la Bourse, 133, rue Vivienne.A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du *Courrier de Roanne* qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté tacitement un nouvel abonnement.Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du *Courrier*, rue Traversière n° 5, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.BUREAUX : rue Traversière, n° 5 au 1^{er}.

ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Pour tout ce qui concerne la rédaction,

s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

RÉSULTAT OFFICIEL DES ÉLECTIONS

Conseil général

Conseil d'arrondis.

Conseil général

Conseil d'arrondis.

Conseil général

Conseil d'arrondis.

	Inscris.	Votans.	Girard	Cherpin	Bonnevay	Inscris.	Votans.	Fillon	Audiffred	Thoral	Coste	Inscris.	Votans.	Poyet	Cherpin	Champron	De la Fourche	Rouillons	
Belmont	1010	525	448	64	464	6255	2895	569	2106	337	2118	St-Hilaire-le-Châtel	229	184	152	7	4	153	3
Arçinges	160	100	36	52	32	Brienne	343	120	64	53	65	Ambierle	716	327	131	146	13	125	151
Belleruche	241	144	142	1	142	Bénissons-Dieu	228	128	79	37	77	Arcon	114	47	7	38	4	11	38
Coinziers	320	146	84	59	59	Lentigny	142	68	47	20	45	Lies Notz	160	86	70	16	16	70	16
Ecoches	463	368	345	11	336	Mably	354	173	45	27	41	Noailly	249	121	58	48	15	67	52
Lagresle	748	289	83	168	62	Ouches	108	56	31	16	32	Renaison	374	384	84	279	3	30	333
Le Cergne	245	170	158	12	170	Pouilly-les-Nonnains	227	127	89	30	86	St-Alban	204	104	74	25	1	72	19
St-Germain-la-Montagne	263	121	109	6	112	Riorges	324	148	24	124	22	St-André	476	304	14	281	1	17	272
Sevelinges	337	237	15	218	25	St-Maurice	350	154	47	4	153	St-Germain-Lespinasse	265	200	49	4	2	497	4
	3737	2100	1420	603	1459	Villemontais	310	110	92	18	89	St-Haon-le-Vieux	253	113	37	36	33	38	58
						Villeret	367	167	89	63	78	St-Rirand	163	85	35	49	1	48	66
							9008	4448	1273	2598	1925	St-Romain-la-Motte	262	130	105	28	1	103	23
													3670	2084	981	937	67	904	932

Elections du 15 Octobre.

2^{me} tour du scrutin

CANDIDATS RÉPUBLICAINS

CANTON DE ST-HAON-LE-CHÂTEL

Pour le Conseil général : M. CHERPIN, député.

CANTON DE ST-SYMPHORIEN-DE-LAY.

Pour le Conseil général : M. P. GOUTTENOIRE.

CANTON DE LAPACAUDIÈRE.

Pour le Conseil général : M. le Dr NOËLAS.

Pour le Conseil d'arrondissement : M. le Docteur GUYOT.

BULLETIN

Les dépêches qui nous arrivent de toutes parts confirment nos prévisions. Partout où le drapeau républicain a été déployé, le principe républicain a été victorieux. La réaction, l'obscurantisme, c'est à dire le parti multiple de la monarchie et du clergé a succombé la ou énergiquement et sans embûches les Républicains se sont affirmés.

Le peuple de Moulins dit à ce sujet

« Désormais il est impossible de nier que la France soit république. Les hommes qui se disent hommes d'ordre seront bien forcés d'admettre que, les conservateurs sont aujourd'hui des républicains, et que toute tentative faite pour changer le gouvernement que nous possédons sera traitée de factieuse et d'anarchique. La France n'aura jamais été si bien inspirée qu'hier. Elle vient d'assurer pour de longs jours sa tranquillité, sa paix intérieure, ses espérances ; elle vient de signifier qu'elle veut avec la république des réformes sociales qui consolident la liberté et le développement intellectuel et moral de la classe ouvrière.

Ce ne sont pas les conseils généraux qui feront eux-mêmes cette lourde besogne ; mais l'Assemblée de Versailles est dès maintenant minée et amoindrie par l'échec qu'elle vient de subir indirectement, et elle ne saurait plus reculer, par aucune raison, l'entreprise si vivement désirée de notre régénération nationale. »

MORT DE M. LAMBRECHT,

M. Lambrecht, ministre de l'intérieur, a succombé, subitement, à la rupture d'un

anévrisme. Il était âgé de cinquante-trois ans.

Elu député en 1863, avec le patronage officiel, il fit ensuite partie de cette fraction du Corps législatif connue sous le nom de centre gauche, qui comptait alors comme principaux adhérents Emile Ollivier, Jules Brême et Latour-Dumoulin.

Le gouvernement impérial, mécontent de cette attitude, le combattit aux élections de 1869, et il ne fut pas réélu. Disons à l'honneur de M. Lambrecht que, sollicité par son ancien collègue Ollivier d'accepter une préfecture après le 19 janvier, il refusa de s'associer aux actes de ce renégat.

Depuis, M. Lambrecht est devenu ministre de l'intérieur ; nous ne dirons rien de son administration, sinon qu'il a suivi les traces de ses devanciers.... C'est tout dire.

Nous n' négligeons aujourd'hui de parler des intrigues bonapartistes. Leurs entreprises audacieuses prouvent le mépris qu'ils professent pour la nation française.

Ils pensent l'avoir abrutie au point de pouvoir lui faire croire leurs étonnantes, mensongères et fantastiques affirmations.

Le gouvernement de la République devrait se souvenir que Napoléon III disait : mes ministres sont responsables vis-à-vis de moi

et je suis responsable vis-à-vis du peuple.

Il y a une loi française qui, celle-là est d'accord avec le bon sens et la raison dit que le complice est aussi coupable que l'auteur du crime. Que prétend donc faire le gouvernement de la République, des Leboeuf, Frossard, Failli et tutti quanti ?

Le jugement de Rossel condamné à mort, cassé par le conseil de révision a de nouveau été condamné à mort par le 4^{me} conseil de guerre. Espérons ?

Enfin le maréchal Bazaine, est traduit devant un conseil de guerre qui, appréciera la conduite de cet éminent depuis le commencement de la guerre jusqu'à sa capitulation à Metz, la nation est prête à applaudir, à confirmer un jugement conforme à l'article 4 de la loi de 1812 qui n'a pas été abrogé.

La nomination de M. Victor Lefranc au ministère de l'intérieur, qui était prématument accréditée, n'aura pas lieu. M. Casimir Perrier a été nommé ministre de l'intérieur : dit l'agence Havas ; attendons la note officielle.

L'autorisation accordée à M. le due de Penthièvre d'embarquer provisoirement sur la flotte française nous déplaît ; quoique le journal officiel nous prévienne qu'ils s'embarquent pour la Corse.

barque sans solde et sans titre à l'avancement. Nous n'aimons ni les priviléges ni les exceptions.

On annonce pour samedi prochain la publication de la brochure de M. Benedetti, l'ancien ambassadeur de France à Berlin. C'est, dit-on, la reproduction exacte de sa déposition devant la commission d'enquête, augmentée de plusieurs documents diplomatiques inédits, se rattachant à sa mission auprès du roi de Prusse à Ems en juillet 1870.

Vous verrez que tous ces gens-là, ministres, ambassadeurs, généraux, se justifieront si bien en s'accusant réciproquement qu'on sera forcé d'opérer une razzia générale; après tout, nous ne voyons pas pourquoi on aurait tant d'égards pour les Bonaparteux, quand on aura tant de rigueur contre les communards.

En attendant le nom officiellement annoncé du successeur de M. Lambrecht, on s'accorde à dire que, comme homme privé, M. Lambrecht était estimé de tous à cause de sa profonde honnêteté et de son caractère bienveillant. Mais comme homme politique, il était loin d'être à la hauteur de sa mission ministérielle. Il a combattu la république, en nommant des monarchistes à toutes les fonctions, en empêchant les réunions publiques et n'ayant de complaisances que pour les réactionnaires qui pleurent et regrettent sincèrement sa mort inattendue et prémature. Il nous semble impossible que le portefeuille de M. Lambrecht puisse être donné à un homme de la réaction; monsieur Thiers est trop clairvoyant et trop habile, pour ne pas se conformer aux désirs du public si manifestement déclaré dans les votes d'avril, de juillet, et d'octobre.

Monsieur Thiers, vient d'être gratifié par la cour de Rome (le Pape), de la dignité de chanoine.

M. Thiers est Chanoine, du chapitre de Lattran.

Nous apprenons à l'instant la nomination de M. Casimir Perrier, au Ministre de l'intérieur, par décret du 11 octobre courant.

Nous n'avons encore aucun renseignement sur le résultat des négociations poursuivies à Berlin par M. Pouyet-Quertier.

DEVILLE.

Il n'est pas aujourd'hui un républicain qui ne comprenne que la France ne peut se relever que par l'instruction répandue à larges brassées. Le salut est là, non ailleurs. Inutile de chercher un autre remède. Apprenons, acquerrons des connaissances utiles, nous deviendrons alors capables de grandes choses et nous nous débarrasserons de cette corruption sémée et entretenuée par la monarchie de juillet et par l'empire. Ainsi ont fait les Américains pour devenir un grand peuple et après eux les Suisses. Les résultats qu'ils ont obtenus doivent être pour nous un encouragement.

Mais il ne faut pas se le dissimuler: cette croisade contre l'ignorance ne peut être menée à bien que par le concours de tous. Les électeurs qui se reposeraient sur leurs élus du soin de l'accomplir, commettent une faute impardonnable. Il y a du travail pour tous et pour tous également des services à rendre.

Je vois cependant les objections qui vont m'être faites. Beaucoup de gens diront: Nous ne savons comment faire pour nous rendre utiles. Ce langage n'est pas acceptable; il pourrait être toléré simplement dans la bouche des indifférents. Quand on veut ou peut; il s'agit de vouloir, de secourir notre apathie, de conquérir cette vertu des peuples libres: l'esprit d'initiative. Les moyens d'agir ne manquent pas; j'en citerai un seul d'un effet puissant et qui est à la portée de tous : le pétitionnement.

Si demain la majorité des électeurs français disait à l'Assemblée nationale : Nous voulons que vous organisiez l'armée suivant le système Suisse, de telle façon que nous ayons au moins deux millions de soldats et que nous dépensions dix fois moins que maintenant. Si ces mêmes électeurs disaient encore : Nous voulons que vous réduisez le traitement de tous les maréchaux, diplomates, préfets, receveurs généraux qui sont payés dix fois plus que les fonctionnaires des postes, et nous demandons que le produit de ces économies soit affecté tout entier à la dotation de l'enseignement, il est certain qu'avant peu ces réformes seraient réalisées.

Ce qu'on peut réclamer de l'Assemblée on peut le réclamer du conseil général dans chaque département. Cette assemblée locale peut beaucoup dans l'intérêt de l'instruction; les électeurs agiraient donc sagement en l'invitant à entreprendre une lutte vigoureuse contre l'ignorance. Il n'est point douteux que ce concours de tous, ces sollicitations si elles étaient pressantes, accompagnées de l'exposé de la situation de l'enseignement dans chaque commune, et d'un projet raisonné des améliorations à introduire, aideraient puissamment le conseil tout en le stimulant.

Je veux prendre un exemple pour montrer ce qui peut être fait dans cette voie. Pendant mon passage à la sous-préfecture, j'ai eu occasion de voir un certain nombre d'instituteurs, entr'autres un des plus jeunes et des plus intelligents de l'arrondissement, M. Perraud de Cuinzier. Je le priais un jour de venir me parler; il vint et je m'informai

de tout ce qui avait trait à l'enseignement dans sa commune. Il m'apprit que la maison d'école était tout à fait malsaine, que son logement était dans de si mauvaises conditions qu'il y avait contracté une maladie assez grave. Lundi dernier, je fus obligé d'aller à Cuinzier et de voir plusieurs conseillers municipaux. Je demandai à visiter l'école et je pus m'assurer par moi-même que le récit de M. Perraud était loin d'être exagéré. Cette maison que la commune céderait volontiers pour 3,000 francs dans un pays où les emplacements valent 1,500 à 2,000 francs, est adossé d'un côté et jusqu'à une hauteur de deux mètres à la grande route. Le contact du sol répand sur tous les murs une humidité extrême. Les murs sont dégradés; le béton qui recouvre le sol est en partie enlevé. L'air des salles est vicieux comme celui qu'on respire dans une cave. Le rez-de-chaussée est divisé en deux classes : La petite peut contenir 24 enfants, on y en entasse cinquante! Je connais des gens qui ne voudraient pas y loger leurs chevaux. Tout le reste de la maison est à l'avant, les portes, les fenêtres ne ferment pas; entre les joints il y a des ouvertures d'un pouce. Les plafonds tombent.

Le conseiller qui m'accompagnait dans ma visite, a été instituteur dans cette commune. Il m'a raconté que, sur les conseils de son médecin, il avait du quitter cette habitation où sa santé s'était altérée et qu'en ce moment M. Perraud assez sérieusement malade avait dû interrompre sa classe. Voilà où nous en sommes!

Cependant les ressources ne manquent pas dans ce pays. Seulement elles passent toutes à l'église. La fabrique a un revenu de 3,000 francs, un capital de six mille; et cet argent qui pourrait être placé, et dont l'intérêt servirait si bien à améliorer la situation de l'école reste en caisse. Et quand on l'emploie, c'est pour faire des choses inutiles. Ainsi tout récemment on a fait construire par côté de l'entrée de l'Eglise, un énorme escalier qui ne sert à rien et produit à l'œil le plus mauvais effet. Cet escalier a coûté 800 francs. N'est-ce pas de l'argent bien placé!

J'en reviens à mon sujet. Si des faits de ce genre étaient signalés par les intéressés; si des pétitions, sérieusement faites, étaient adressées d'abord au conseil municipal, puis au conseil général, enfin au gouvernement pour les faire cesser, si les habitants de chaque commune où il existent, réclamaient jusqu'au jour où ils auraient obtenu satisfaction, le progrès ne serait pas si lent.

H. AUDIFFRED.

Principes à la portée de tout le monde.

La loi, la loi : Respect à la loi.

La loi telle est la devise républicaine; la devise, le cri, la règle des Républicains.

La loi bien appliquée par les juges, fidèlement exécutée par les hommes sous leur autorité, est la garantie de l'ordre et la sauvegarde du citoyen; à la condition que juges et agents de l'autorité ensuite, donnent l'exemple de la soumission, de l'obéissance à la loi.

Il importe, et cela est indispensable, que les juges, les gouvernements, les agents chargés d'appliquer, de faire respecter la loi, l'appliquent et la fassent exécuter d'une manière uniforme, égale pour tous et par tous.

L'égalité de tous les citoyens devant la loi nous est acquise au prix de notre sang le plus pur. L'égalité est un principe incontestable déposé par la nature au fond de toutes les consciences.

Nous prédisons luttes, déchirements, ruines, guerres civiles et massacres si des hommes pervers repoussent cette vérité obstinément, nous ne disons pas, à proclamer l'inégalité des citoyens devant la loi. (Ils ne l'oseraient pas), mais si des juges, instruments de partis oppressifs et dynastiques, osaient appliquer la loi d'une façon indigne et fantaisiste.

La grande, l'universelle conscience, l'opinion publique, juge suprême irrécusable et en dernier ressort, n'admettra jamais qu'un juge puisse aller fouiller dans les innombrables lois liberticides entassées depuis des siècles dans tous les plus mauvais jours des despotes, pour y découvrir des considérants qui prêtent à ses arrêts une apparence légale.

1790, 1830, 48, et 70 ont suffisamment protesté contre ces lois.

Hommes qui vous dites du parti de l'ordre tenez un peu plus compte de ces dates. Les effets ont des causes, l'inégalité des citoyens a été la cause de 89, 90, 48 et 70 et de leurs conséquences; ouvrez donc enfin les yeux. Si vous persistez dans vos intrigues et manœuvres contre la République, vous ne tarderez pas à provoquer un Tollé général qui vous arrachera le masque de l'ordre et laissera nu, votre vrai visage d'exploiteur d'hommes.

Souvenez-vous de votre enfance, rappelez-vous que sur les bancs de l'école une flatterie, une cajolerie de maître fait à l'un de vos camarades plus turbulent et désagréable que vous-même, vous révoltait; qu'une faute commise par un autre, dont les parents étaient plus riches que les vôtres, ne provoquant souvent qu'un sourire amical du maître, vous rendait furieux, parce que pour

la même faute vous aviez subi une correction énergique infligée par le même maître.

Dites, si vous osez, que vous ne sentiez pas dans tout votre être s'élever ce sentiment d'indignation et de mépris pour le maître donnant des récompenses imméritées aux enfants des parents fortunés, ou punissant avec rigueur certains autres pour des fautes légères. Qu'auriez-vous dit, bambins, d'une grande dame visitant votre école, que nous supposons d'une vingtaine, si elle avait distribué des bombons à huit d'entre vous et rien aux autres? Vous auriez dit que cette dame était méchante et malhonnête, parce que la nature avant le législateur a déposé dans chacun de nous le principe de l'égalité, que l'on retrouve intact indistinctement dans toutes les consciences non encore perverties et corrompues de l'enfant.

Rêver l'établissement, par la force, de lois durables, de priviléges et d'exception est une utopie; parce qu'elles sont contre nature et que s'il est possible de contrarier momentanément la nature, ce ne peut être que jusqu'à ce que les tempêtes qu'elles soulèvent, les balayent et quelquetoient avec leurs auteurs.

Tous les juges, tous les magistrats exigent-ils de tous, également, la même soumission à la même obéissance? Appliquent-ils indistinctement et uniformément à tous, sans exception de personnes, les peines édictées pour les mêmes crimes ou délits? Les exécuteurs des lois remplissent-ils leurs fonctions fidèlement sans avoir égard à la position sociale ou aux sacs d'écus que possède le délinquant ou le criminel?

Nous laissons à tout le monde le soin et le droit de répondre à toutes ces questions.

La paix, la tranquillité, l'ordre, la sécurité dans le travail, et les bonnes mœurs dépendent moins du plus ou moins grand nombre de crimes ou délits, que de la stricte observation, par les juges et les fonctionnaires, du principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Juges, magistrats, fonctionnaires, il ne suffit pas pour que l'ordre et la tranquillité règnent, que vous soyez justes et intègres, il faut encore que le public en soit persuadé et ait foi en votre impartialité. Faites que cela soit.

DEVILLE.

Hommes de France

Depuis long-temps trompés par les congréganistes chargés de vous instruire, et que vous avez cru sur parole; que pensez-vous du peuple espagnol? Ils vous ont habitués à penser que ce peuple en décadence méritait à peine votre attention.

Lisez ce qui suit d'un maire d'Espagne et dites-nous en conscience si vous pensez que les nôtres ont le droit de se croire supérieurs et de les mépriser.

La *Discussion*, journal démocratique de Madrid, publie la harangue suivante, adressée au roi Alphonse, par le maire de Saragosse :

« Sire, ce n'est pas mon humeur personnelle, ce n'est pas mon républicain convaincu, c'est le maire de Saragosse, élu par le suffrage universel, qui se présente ici devant vous, et se met à vos ordres.

« Vous allez pénétrer dans une cité qui fut toujours digne du surnom d'héroïque; qui a été une seconde Numance, lorsque la patrie fut mise en danger; qui a humilié les armées napoléoniennes au milieu même de leur triomphe. A la terre que vous allez foulter, sont mêlés les ossements de bien des milliers de braves, morts pour la défense de la patrie. Saragosse a été toujours, elle est encore la sentinelle avancée des libertés espagnoles.

« Chaque fois qu'elle a pu manifester son sentiment, elle a toujours fait voir qu'à ses yeux aucun gouvernement n'était assez libéral. Entrez dans Saragosse. Si vous n'êtes pas vaillant, vous n'auriez pas besoin de l'être ici. Les fils de la « toujours héroïque » sont téméraires pour la lutte au grand jour; mais ils tremblent devant la trahison. Ce qui protège le plus en ce moment votre personne, c'est la loyauté de cette population, pour laquelle un ennemi est sacré, dès qu'il a franchi le seuil d'une maison de Saragosse.

« Souvenez-vous que cette ville est, de toutes nos cités, la plus espagnole; quelle aime avec passion la liberté dans ses manifestations raisonnables; et sachez que le monument le plus vénéré parmi nous est l'inscription qui proclame, sur les murs de notre palais municipal, le caractère sacré des droits individuels.

« Si vous suivez constamment le chemin de la justice; si vous obligez tous ceux qui dépendent de vous à observer les règles de la plus stricte morale; si vous protégez les producteurs de la richesse, qui jusqu'ici ont beaucoup donné et trop peu reçu; si vous assurez la sincérité du suffrage; si un jour, grâce à vous, Saragosse et l'Espagne tout entière entreront en possession de l'idéal politique, but dernier des aspirations incessantes de la majorité de ce grand peuple, vous serez digne, à notre sens, d'une gloire immortelle.

« Vous pouvez devenir le premier citoyen de cette nation, le bien-aimé de Saragosse, et la grande république espagnole vous devra une félicité complète. J'ai dit. »

Manœuvres électorales.

Parmi les injures innombrables que les journaux de la réaction n'ont cessé cette semaine de jeter aux républicains, il en est une que nous croyons devoir relever. L'ignoble feuille de sacrilgie intitulée le *Stéphanois*, n'osant ouvertement diffamer M.

Audiffred se livre contre lui à une lâche insinuation. Il y a, dit-il, une certaine affaire de fusils à régler entre la justice et M. Audiffred.

L'organe des jésuites espère évidemment faire croire à ses lecteurs que l'ancien sous-préfet de Roanne à trempé dans un de ces marchés honteux familiers aux fonctionnaires de l'empire.

M. Audiffred pour dire le mot aurait volé. Eh bien voici la vérité et nous en ferons la preuve quand on voudra: M. Audiffred, au mois d'octobre 1870, a acheté de ses deniers cinquante fusils de munition dont il a fait don à la garde nationale de Roanne. De plus, il a payé toujours de ses deniers, les réparations faites à deux cents fusils envoyés de Saint-Etienne, fusils dont l'autorité supérieure avait prescrit à remise aux gardes nationaux mobilisés.

De plus M. Audiffred a acheté, encore de ses deniers une machine rayeuse pour transformer lesdits fusils, en fusils rayés d'une plus longue portée.

Ces divers achats, forment une dépense de quatre ou cinq mille francs, dont M. Audiffred a fait l'abandon entier à la ville de Roanne, au profit de la caisse des écoles laïques.

Voilà toute l'affaire des fusils! Etes-vous content M. le Stéphanois? vous saurez que les républicains n'ont pas l'habitude (comme certains candidats de la Société de St-Vincent-de-Paul) de publier à grands coups de grosse caisse les bonnes œuvres qu'ils peuvent faire. Ils suivent en cela un précepte de l'évangile; mais, quand on les poursuit d'insinuations perfides, ils doivent faire connaître la vérité. Qu'on fasse une enquête et on verra qui, d'eux ou de leurs adversaires, est le plus dévoué jusqu'à la bourse aux intérêts du peuple et au bien public.

Nous venons de parler de la caisse des écoles destinée à fournir gratuitement aux enfants pauvres les livres et les ustensiles dont ils ont besoin. Qui donc a rempli cette caisse? Est-ce messieurs les marguilliers?

Chacun sait bien que messieurs Audiffred, Brison, Raffin, Pizet, Coste-Coutaret, etc., tous les conseillers municipaux, tous les hommes appartenant au parti républicain, ont souscrit pour des sommes proportionnées à leurs fortunes. En revanche de messieurs Boullier et consorts brille par son absence. Il nous est pénible de le constater. Sans doute le dévouement de l'ex-maire impérial, et de son fils le député de la droite ne va pas jusqu'à la bourse inclusivement. Cet éloquent personnage gagne cependant dix mille francs par an, pour faire à Versailles la besogne que l'on sait.

Puisque nous sommes sur ce sujet disons encore que c'est faussement que le journal de Roanne dans un boniment électoral, attribué à M. Fillon l'initiative de la souscription faite l'année dernière au profit des indigents.

L'initiative de cette bonne œuvre, appartient à messieurs Brison et Audiffred, qui ont souscrit les premiers pour de très grosses sommes. La municipalité est venue ensuite. Plusieurs personnes ont remarqué que M. Boullier ne s'était pas livré en cette occasion à un excès de générosité, pas plus que lorsqu'il s'est agi de couvrir l'emprunt de la ville. Il est vrai que cet emprunt était destiné à réparer les désastres d'une guerre réclamée et pronée à ses débuts par ledit Boullier dans une adresse devenue historique. Mais le ci-devant maire plebiscitaire garde son argent pour payer les grandes et petites infamies, qu'il fait quotidiennement insérer dans le journal de Roanne. Grand bien lui fasse!

SEVERUS

UNE BONNE VÉRITÉ

L'autre jour le père Hamy parlant à ses lecteurs habituels commençait ainsi: « PEUPLE DE NIAIS ! » on se dit ces vérités là en famille, mais devant les étrangers ce n'est pas bien. Ah! si j'étais abonné au journal de Roanne, comme je serais flatté!!!

A monsieur Amy, rédacteur du *Journal de Roanne*:

Vous avez reproduit, dans votre journal, une lettre adressée de notre ville; au *Mémorial de la Loire*, comme cette lettre contient une calomnie contre l'administration municipale antérieure, à celle d'aujourd'hui et dont je faisais partie, je tiens à vous répondre à cet égard.

Toutefois, en passant, je veux relever quelques mensonges dont vous vous êtes fait le complice volontaire pour les besoins de votre cause.

Il n'est pas vrai que M. Fillon ait été l'un des promoteurs de la souscription en faveur des ouvriers. L'initiative de cette souscription, a été prise

et, de sa part, des conseillers municipaux sont alors demander si on avait besoin de quelque chose. Les *petites Sœurs* ont répondu quelles ne manquaient de rien.

Toutes ces explications ont pour but de détablir la vérité des faits et non point de contester l'honorabilité de M. Fillon, qui n'est pas en question.

Maintenant j'arrive à la calomnie que la lettre, reproduite par vous, dirige contre la municipalité, il est dit : « L'administration municipale au lieu d'y envoyer de la farine ou du pain, y faisait faire des perquisitions et envoyait le commissaire de police, pour y rechercher les armes cachées par les royalistes. »

Oui, monsieur le rédacteur, nous avons fait faire des perquisitions, mais ce n'était pas pour rechercher des armes. Il s'agissait de retrouver des objets mobiliers que M. le principal Tibi avait soustrait du collège, malgré la promesse formelle de ne rien enlever sans notre présence. Et ces objets mobiliers nous les avons trouvés et rendus au collège comme le constatent deux procès verbaux, déjà connus du public, et dont nous allons ci-dessous donner un extrait.

Nous ne serions pas revenus sur cette scandaleuse affaire si nous n'étions obligés de repousser les attaques calomnieuses d'une coterie de réactionnaires aussi ridicules que lâches.

PIZET, adjoint.

Suit l'extrait des procès-verbaux.

L'an mil huit cent soixante-dix et le vingt-cinq octobre, à cinq heures du soir, nous, Victor-Adolphe Besson d'Ascar, commissaire de police de Roanne, sur l'ordre qui nous en a été donné par M. le maire de Roanne, nous nous sommes transportés dans l'établissement des *petites sœurs* des pauvres à l'effet de nous faire représenter tous les objets qui ont été reconnus transportés du collège de cette ville dans ledit établissement et d'en constater le nombre et la nature.

Madame la supérieure invitée à nous représenter lesdits objets nous a dit qu'ils consistaient en trois corbeilles en osier, etc. Nous avons successivement constaté la présence de ces objets, etc., etc. Signé, Besson d'Ascar.

Aujourd'hui vingt-six dudit mois d'octobre, nous, commissaire de police, sur la réquisition qui nous en a été faite par M. Pizet, adjoint, nous nous sommes transportés audit collège où avait été réintégré

1^o 40 draps de lit,
2^o 6 couvertures en laine,
3^o Deux couvertures en coton,
4^o Cinq nappes, dont dix grandes, et trois moyennes,

5^o Quatre-vingt dix essuie-mains ou serviettes,

6^o Quarante torchons en toile fine,

7^o Seize torchons en grosse toile,

8^o Un couvre-pied,

9^o Dix huit tapis d'oreiller.

Et en examinant attentivement, avons constaté que tout le linge qui avait été primitivement marqué des lettres C. R. avait été démarqué et ne l'était plus que d'un P., tout ce linge a été renfermé en notre présence dans un placard dont la clef nous a été immédiatement remise, etc., etc. Signé, Besson d'Ascar, commissaire de police.

Pour extraits certifiés sincères.

PIZET.

Correspondances

Riorges, 7 octobre 1871.

Monsieur le rédacteur,

Vous m'avez dit l'autre jour, qu'à la poste, l'employé avait refusé de vous affranchir cent cinquante circulaires, sous bandes avec adresse chacune, et que, pour les faire recevoir, vous avez été obligé d'apposer vous-même des timbres sur chaque bande. Il paraît qu'il y a plusieurs lois ou règlements à la poste, dont on fait usage suivant les personnes qui se présentent. Le facteur distribuant hier et aujourd'hui les bulletins Fillon et Thoral sans bandes et sans adresse à tous les électeurs; c'est-à-dire indistinctement dans toutes les maisons, me porte à la croire. Je l'ai vu de mes yeux, avec des paquets de 4 à 5 cents à la main sans bandes, sans adresses et sans timbres.

Je lui ai demandé, si au moins, les riches candidats lui payaient grassement cette corvée dix fois plus pénible que sa tournée journalière, il m'a répondu : « Je n'en suis plus, je suis éreinté et je n'ai rien pour ça, c'est la poste qui les a remis avec injonction d'en distribuer partout. Ah si je n'avais pas peur de perdre ma place... »

Veuillez insérer ma lettre dans votre journal, pour provoquer une réponse de M. le directeur de la poste, afin qu'on sache à quoi s'en tenir.

Tout à vous.

J.

Ouches, le 8 octobre 1871.

Monsieur le rédacteur,

Notre facteur a distribué dans toute notre commune, indistinctement dans toutes les maisons, les bulletins des candidats monarchistes. Ils étaient en gros paquets dans ses mains, sans bandes, sans timbres et sans adresses.

Les républicains n'ont donc pas le même droit à la poste! le même facteur en portait de M. Coste et Audiffred; mais ceux-là étaient sous bandes avec adresses et timbres. Veuillez nous dire pourquoi?

Je vous serre la main.

G.

Vivans, le 8 octobre 1871.

Monsieur le rédacteur,

Je viens vous témoigner ma reconnaissance au sujet des deux numéros de votre journal, que vous avez eu la bonté de m'adresser, et que j'ai lu avec beaucoup de plaisir. J'espérez vous voir sous peu et m'abonner au *Courrier*.

Permettez cependant que je vous fasse part d'un reproche qu'on vous fait généralement ici. On dit que vous êtes bien parcimonieux, bien avares de vos numéros, quand M. Stéphanous est si généreux, si prodigue; car on peut dire : J'en ai reçu, tu en as reçu, il en a reçu, nous en avons reçu, tout le monde en a reçu gratis, bien entendu, et tout de même encore trop chers. J'es-

père bien que la semaine prochaine les 3/4 au moins de ces feuilles à scandales, comme la *Stéphanouse*, auront fait banqueroute.

A bientôt le plaisir de vous voir.

B.

Notre nouveau correspondant doit adresser ses remerciements à son ami M. qui nous a ordonné de lui envoyer les deux numéros qui lui ont fait plaisir. Nous le prions de remarquer, qu'il en est des journalistes comme des filles du peuple : les plus sages, les plus travailleuses sont modestes et forcément économies, tandis que celles qui se proposent et se vendent, nous scandalisent par leurs effronteries, leur luxe et leurs prodigalités.

Nous lui disons en outre que nous sommes surpris du grand nombre de voix données dans sa commune à M. Le Conte, propriétaire aux environs de Montbrison, qui sera tout pour l'achèvement du canal du Forez, dont Vivans paie une part, et qui pourtant n'arrosera jamais les prés du canton de Lapacaudière. M. Noëlas, ce nous semble, ferait bien mieux son affaire.

On nous écrit de Champoly :

Il faut rendre justice à notre curé de Champoly qui, le 2 juillet avait tant diffamé Messieurs Cherpin et Chavassieu. Aujourd'hui qu'il les a vus à l'œuvre, il ne leur reproche rien. Il n'est pas monté en chaire le 8 octobre pour louanger M. de Sugny et insulter ses adversaires comme il avait fait aux avant dernières élections ; il s'est absenté de sa commune le jour du vote. Les habitants de Juré ne peuvent pas en dire autant : leur curé qui, par parenthèse, aime à faire bonne chère, n'a pas cru devoir s'abstenir dans ces dernières élections ; c'est lui qui a parcouru toute la commune et a distribué les bulletins à chacun de ses clercs frères.

Il serait bien à désirer, M. le rédacteur, que notre député, M. de Sugny qui a tant d'influence auprès du gouvernement et qui est si bon pour notre pays, fit une demande à seule fin que tous les curés de campagne soient appelés aux fonctions de gardes-champêtres. Les hommes honnêtes n'auraient plus qu'une chose à faire, ce serait d'émigrer pour ne pas être à la merci des nobles et du clergé.

Un électeur.

UN INTRU A LA CHAMBRE DE COMMERCE

On nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 8 octobre 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis avec étonnement parmi les réclames électorales des journaux royalistes que M. Fillon est gratifié du titre de vice-président de la chambre de commerce de Roanne. Je n'ai jamais appris qu'il en ait été élu membre par les électeurs ou nommé à la vice-présidence. Cela s'est-il fait par l'opération du Saint-Esprit ou par la poigne toute puissante de notre Préfet? Veuillez nous renseigner à cet égard.

On n'avait pas encore vu jusqu'à ce jour de commissionnaire dans ces endroits là. Peut-être a-t-on voulu dire seulement que M. Fillon faisait du commerce en chambre. Informez nous, s'il vous plaît.

Agréez, etc.

Un notable commerçant.

UN SERMON POLITIQUE

On nous écrit de V.....

« Nous avons un curé patriote et charitable au possible. Il ne dit jamais de mal du prochain.... hormis les jours d'élection.

Dimanche dernier il est monté en chaire pour dire à ses paroissiens : mes très chers frères, souvenez-vous de ce que je vous-dis : vous êtes entre le ciel et l'enfer. N'écoutez pas les communards de Roanne, car il ne sont que des bêtes brutes et des hommes sans raison. Des hommes qui mangent leur argent au cabaret et qui voudraient vous voler ce que vous avez. Eh bien voulez-vous le travail, l'ordre, la liberté, le progrès, faites comme moi, votez pour messieurs Fillon et Thoral! votez et votre salut sera assuré. C'est la grâce que je vous souhaite. »

Vivement impressionnés de ces éloquentes paroles, les paroissiens de M. le Curé se sont empressés d'aller porter leurs bulletins dans l'urne où il s'est trouvé 62 voix pour M. Audiffred et 68 pour M. Coste. Malheureusement tous les fidèles n'assistaient pas au prêche ! Ah si M. l'abbé avait encore prêché à vêpres. Tous devaient être républicains.

X

St-Germain-Laval, le 9 octobre 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous remets ci-inclus un tableau des votes de notre carton.

J'ai à vous signaler une manœuvre d'intimidation de la part de M. Meaudre qui, a fait fiasco dans le moment où elle était en train de faire son chemin. Une affiche de M. Fuchet ayant été levée par la valetaille de M. Meaudre, un homme de notre localité en a remplacé immédiatement une autre, et cet homme a été menacé d'être traduit en police correctionnelle devant la population abîmée ! M. Meaudre, le croirez-vous ?

est venu lui-même à moi, m'intimer l'ordre de faire enlever ces affiches injurieuses, disait-il, à son égard, en me menaçant du Procureur de la République, si je n'obtempérais pas à son injonction.

Je ne vous répète pas ce que je lui ai répondu ; mais qu'il vous suffise de savoir, qu'avec tout le décompt et la politesse que m'imposait la présidence (j'étais au bureau électoral dans le moment) je l'ai reçu comme il méritait, et cela devant tout le peuple assemblé à la mairie. Vous devrez comprendre quel effet cette altercation a dû produire.

M. de Meaudre pour me forcer à faire enlever les-dites affiches, me dit qu'elles n'étaient pas signées et que le dépôt n'en avait pas été fait à la sous-Préfecture. Je lui ai dit simplement ceci ; que l'imprimeur ayant mis son nom au bas, cela me suffisait.

Plusieurs affiches avaient été déjà arrachées auparavant par des personnes dont j'ai les noms, entre autres par le maréchal de Gendarmerie. Sur les observations que je lui ai faites, il m'a répondu qu'une personne, qu'il n'a pas voulu

nommer, lui ayant signalé que l'on devait poser dans la nuit des affiches non signées, qu'il s'est transporté ici avant jour pour s'en convaincre, et que n'y voyant pas clair, il en a décollé une seule qu'il m'a montrée, et que du moment qu'il a vu la signature de l'imprimeur, il a été satisfait et n'a pas continué.

Il m'est encore signalé que le curé de Souternay s'est permis de déchirer ostensiblement les bulletins qui ne lui convenaient pas sur la voie publique près de la mairie. Je vais tâcher d'éclaircir le fait. Vous conviendrez, Monsieur, que c'est une singulière manière de prêcher la religion et de faire respecter la liberté par ses ouailles.

Vous trouverez sous ce pli un bulletin d'un de mes concurrents, qui prend ma qualification pour se donner un certain vernis dans les campagnes, est-ce légal et loyal ?

Agréez, etc.

B.

On nous écrit de St-Just-en-Chevalet :

St-Just, le 11 octobre, 1871.

Nous avons assisté hier à une véritable orgie électorale. Une bande d'au moins trente agents du noble comte de Sugny s'était de très-bonne heure empêtrée de toutes les avenues de notre village. Dès qu'un paysan était signalé : il était aussitôt accosté en pleine rue, saisi et conduit au cabaret, à l'un où prenait son bulletin dans sa poche, à l'autre où démontrait que le châtelain de Génetine était élégant, très-élégant, si rude au travail qu'il faisait toutes les lois comme il avait fait toutes les routes.

Que si Jacques bonhomme répondait que son Seigneur n'en avait fait qu'une, celle qui dessert ses lois, le vin coupait la parole à l'impertinent et le tour était joué sans vergogne, au grand soleil sous les yeux de la population ahurie et de la gendarmerie.

Nous n'avons pas de rapport avec Monsieur Charbonnier, ses opinions monarchiques le placent à mille lieues de nous ; nous sommes donc parfaitement indifférents à son échec, mais ce que nous avons vu de nos yeux, nous a jetés dans une véritable stupeur. Nous n'aurions jamais cru qu'il fut possible de pousser aussi loin le mépris de l'homme et du suffrage universel, en les souillant par de semblables représailles. Nous apprenons que ce qui s'est passé à St-Just-en-Chevalet s'est passé dans toutes les communes. Partout des agents, partout les cabarets ouverts gratis aux électeurs, partout le même tripotage de bulletins, les mêmes promesses.

Ah ! M. le comte, peut-être, êtes-vous éloquent, magnifique travailleur comme l'assurent votre cocher et votre jardinier, mais palisable vous appuyez comme il faut votre talon rouge sur la canaille et vous maniez les élections comme pas un.

Il y a surtout votre coup du conseil d'arrondissement qui est un chef-d'œuvre.

Un électeur.

LA CONJURATION DES RENARDS.

Nous trouvons dans notre boîte la lettre suivante :

Roanne, 13 octobre 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Qui donc disait que le père Amy était bête ? celui là est myope, je vous en réponds ! mais il est roué des quatre pattes et la preuve c'est que dimanche dernier il a fallu nous jouer un tour de sa façon. Le fin renard qu'il est, aidé de plusieurs compères aussi fins que lui ! Des malins, je ne vous dis que ça !

Il s'était dit depuis longtemps ? Nous allons être battus au scrutin ! où pour ça c'est sûr ! Pas moyen d'emboîter ces niais d'électeurs ! mais si nous pouvions faire casser l'élection, nous ferions un double-coup de maître. Nous nous débarrasserions momentanément d'un adversaire désagréable et nous nous moquerions de ces ignaves conseillers municipaux qui ne connaissent pas les lois. Laissons leur faire une petite nullité, que nous relèverons ensuite, et nous rirons bien !

Le dessous le plan de campagne est arrêté ; plan très habile, digne de Trochu. Vers six heures du soir le général Amy marche sur l'hôtel de ville : deux compères font la même opération contre les autres sections ; simultanément un troisième compère passe la Loire et pénètre dans la mairie du Coteau.

Occupons-nous d'Amy. Au moment où les membres du bureau allaient procéder au dépouillement des deux urnes, il prend bruyamment la parole. « Messieurs, dit-il, je suis la sentinelle de l'ordre ! ! halte ! ! connaissez-vous la loi de 1852 ? je l'ai dans ma poche. Tous les bulletins du Conseil général qui se trouvent dans l'urne du Conseil d'arrondissement doivent être comptés comme bons et vice versa. C'est moi qui vous le dis ! »

D'après le résultat prévu du scrutin cette manière d'opérer aurait fait gagner deux cents voix aux républicains et vingt seulement à leurs adversaires. Aussi le rusé Amy et ses compères compteraient-ils bien sur cet appât pour faire donner dans le panneau de l'illegibilité, nos naïfs conseillers municipaux. Dieu que M. le Sous-Préfet aurait été content ! M. Ducros et M. Boulier auraient-ils ri ? Mais ça n'a pas mordu !

M. le président n'a eu qu'à donner lecture d'une circulaire ministérielle en date du 21 septembre 1871 qui prescrit justement de faire le contraire sous peine de nullité. Maitre Amy reconnu, démasqué, hué, bousculé par la foule n'a pu que s'enfuir honteux et confus comme un renard qu'une pince aurait pris. S'il était resté deux minutes de plus on le faisait sauter sur une couverture.

Tout de même je persiste à dire que le père Amy n'était pas si bête qu'il en a en l'air.

UN FAUBOURIEN.

MENUS PROPOS RÉACTIONNAIRES A LA MÉNAGERIE.

Le père Bon Quicotte. — Vous savez, moi j'ai voté pour Régaudias, équarrisseur.
Le petit Mayeur. — Vous avez, très-bien fait. Il vous aurait admirablement représenté.

On nous assure qu'un grand nombre de Conseils d'arrondissement ont l'intention d'émettre un vœu pour la suppression des sous-préfets, attendu que ces fonctionnaires forment un rouage administratif aussi inutile que coûteux.

Nous en savons quelque chose à Roanne !

Les Lamentations
DU JÉRÉMIE HAMY ;
Elegie plaintive trouvée devant la porte de la Ménagerie dans la soirée du 8 octobre.

Hélas ! trois fois hélas ! De l'urne impitoyable Nous avons vu sortir un vote détestable !

Quoi ? malgré notre appui, Les deux candidats blancs, comme la blanche hérmine, Sont battus... le meunier retourne à sa farine.

L'autre rentre en son huis. Pleurez ignarants ! pleurez braves ! Jésuites ! De saint Vincent-de-Paul les phalanges contrites Ne trouvent plus de pleurs.

Vertueux marguilliers mêlez vos saintes larmes A celles que l'on voit répondre aux bons gendarmes ; Pleurez petits-seigneurs !

Honnis soit Audiffred, proconsul diabolique, Qui fait crire partout : « Vive la République ! » A has le calotin ! Et maudit soit aussi le mangeur de prétrailles ! Puisse-t-il s'enfuir en rongeant les entrailles

Du dernier sacrifiaire ! Stupides électeurs, vous avez confiance En tous ces commandos au feuoyours d'avance ! Ces Pizet ! ces Raïn !

Mais venez donc chez nous ! nous voulons en échange Vous montrer deux Bouffier : le père est un archange Le fils un séraphin !

Non non ! — vous préférez toujours l'impie au juste, Barabas à Jésus ! vous oubliez Auguste Pour l'infinie Honore !

Attendez-vous bientôt à de nouveaux déluges ! A moins que Dieu vengeur n'inspire à nos grands juges Un petit référé !

Quoi ! notre sous-préfet de sa poigne infallible Vous choisit des élus excellents au possible !

Et vous les repoussiez ! Vous dites à Filion : « Ton moulin va trop vite ; Pour le faire tourner tu mets trop d'eau bénite ; Nous en avons assez !

Pleurez, chers amis du Journal de Roanne Public intelligent, Fait pour vous ramener un effort inutile. Reprenez votre argent !

LE PERE HAMY

Nota : Nous croyons que ces vers ne sont pas du vrai rédacteur du Journal de Roanne ; la preuve c'est qu'on y parle de rendre l'argent ! de sa part ce n'est pas vraisemblable.

On nous écrit de Saint-Bonnet-des-Quarts :

Vous avez dû être l'un des petits nombreux d'électeurs qui ont pris part au scrutin dans notre commune, sur 346 inscrits 135 seulement se sont présentés. Cet abstention n'a rien de politique, elle nient à une circonstance particulière. C'était dimanche dernier fête à Arfeuilles et massois, j'étais honte de l'avouer, presque tous nos jeunes gens, les ouvriers cotonniers surtout ont oublié leurs devoirs de citoyens pour faire danser les jolies Bourbannaises et goûter le vin nouveau, il n'est résidé que les vieux qui votent par habitude pour les nobles au risque de voir revenir les quatre seigneurs qui jadis se partageaient les dimes et les corvées de notre commune, d'où est venu le nom de Saint-Bonnet-des-Quarts. Nos pères étaient, comme qui dirait, très à quatre chevaux. Mais soyez tranquilles nous ne voulons pas reprendre le bâton fédal. Aussi dimanche prochain nous voterons comme un seul homme pour M. Noëlas qui est roturier comme nous et travaille comme nous.

Nous voterons aussi pour le docteur Guyot dont nous estimons le caractère et qui nous soigne avec tant de dévouement quand nous sommes malades. Gé sont là d'honnêtes gens qui n'ont pas honte de nous serrer la main en tout temps. Cela-là ne payent pas des journalistes pour injurier leurs adversaires.

On nous a fait mille promesses au nom de M. de Vougy. Nous ne nous y faisons pas, nous savons qu'en temps de République il n'y a plus de faveur et que les gros bonnets ne tiendront plus la clef de la caisse.

Nous avons peur que ce noble châtelain ne nous prenne encore tout notre argent pour finir le canal du Forez et engranger les propriétés de son ancien protecteur Fialin de Persigny. Si ce dernier en est réduit à planter ses choux, nous ne voulons pas porter l'eau pour les arroser. Et puis nous sommes tous un peu braconniers ici ; nous avons peur que les nobles ne veuillent encore éléver le prix de la poudre et des ponts d'armes pour faire comme dans l'ancien temps où la chasse était un privilège réservé à eux seuls.

Je puis vous assurer que les communes voisines voteront comme nous : Saint Forgeux, Changy, Lapacaudière, Saint-Martin-d'Estrées, etc., sont dans les mêmes intentions, ayant donc bon espoir, et agréez mes compliments.

S..... contre-maître de fabrique.

UNE NOUVELLE COULEUR

Messieurs les teinturiers sont prévenus que M. Matton, l'éditeur de l'*Echo Roannais*, vient d'inventer une nouvelle couleur pour laquelle il a pris un brevet sans garantie du gouvernement. C'est la couleur *Sang d'âge*. Les personnes qui désireraient s'en servir pourront traiter à *forfait*, écrit à l'adresse ci-dessus. On n'a pas besoin d'affranchir.

DIALOGUE ENTRENDU PLACE DU MARCHÉ

Le père Hamy. — Oui, mon cher, toute la question est de ramener à nous les électeurs.

Le père l'Echo. — Va-t-en voir s'ils viennent !.....

L'apprenti républicain. — Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?

Sœur Anne. — Je ne vois que vos immeubles qui poudroient.

UN PETIT CALCUL

Aux élections du 8 octobre dans les dix cantons de l'arrondissement de Roanne les divers candidats républicains au Conseil général ont obtenu ensemble 10,735 voix.

Les divers candidats royalistes 10,237 ; Et nous parlons pas des voix perdues par erreur qui sont bien plus nombreuses pour les républicains que pour les monarchistes. C'est donc encore une majorité démocratique de près de cinq cents voix qui serait assurée aux députés républicains si nous avions à nommer une constituante.

Je suis curieux de savoir comment l'arithmétique du père Amy s'y prendra pour démontrer que ces chiffres là sont faux.

En 1869, M. Déchastelus obtint à Roanne 555 voix.

En juillet 1871, M. Genton en eut 545 — Le 8 octobre, M. Fillon en a 569 —

On voit que les forces du parti clérical sont comptées et ne varient guère. Ou donc se cache la fameuse majorité prédicta par les prophètes du *Journal de Roanne* et de l'*Echo Roannais*.

Nous avions offert de parier que M. Fillon n'aurait pas neuf cents voix à Roanne. Nous nous sommes trompés de trois cents à notre avantage. Ce sont les injures de M. Amy qui nous ont valu cela.

Continuez, homme précieux, nous vous en serons toujours reconnaissants, A. C.

Nous recevons de Jarnosse plusieurs lettres qui nous signalent des actes de violence commis par les réactionnaires, à l'occasion des dernières élections. D'autres faits nous sont signalés de Mars ; nous ne pouvons que les flétrir énergiquement.

Mademoiselle Balouzet, à l'honneur de prévenir les jeunes personnes qui désirent compléter leur instruction et étudier les matières exigées pour le brevet supérieur, que le 19 courant elle ouvrira un cours où seront enseignées les spécialités suivantes :

Grammaire, arithmétique, tenue des livres, physique, chimie, histoire naturelle, littérature, histoire générale, géographie, dessin linéaire, dessin d'ornement, musique vocale.

On donnera aussi des leçons de piano.

S'adresser à Mlle Balouzet, institutrice, de

midi à deux heures, rue Sainte-Élisabeth, 52.

Un ancien instituteur, bon comptable, désire être employé dans une ou plusieurs maisons de commerce ; il pourra en même temps donner des leçons à domicile, à des prix modérés. S'adresser au bureau du *Journal*.

GRATUITATION DES MÉTIERS

MERCURIALE

Lapalisse Roanne.

Froment, 1^{re} q. d. dec. 5 25 4 95 Vend.

Froment, 2^{me} qualité 4 50 4 85

Froment, 3^{me} qualité 4 00 4 65

Seigle, 1^{re} qualité 3 25 3 15

Seigle, 2^{me} qualité 3 00 3 15

Seigle, 3^{me} qualité 2 70 2 85

Orge, double decal. 2 20 1 40

Avoine 1 50 1 40

Haricots 0 00 5 50

Faring, 1^{re} qté. 125 k. 60 00 60 00

Farine, 1^{re} qualité 47 » 57 00

Farine, 3^{me} qualité 32 » 55 »

Pain blanc, le kil. 0 45

Pain bis 0 40

Pain de ménage. 2 35

Foin, les 100 kil. 10 » 10 00

Paille. 6 » 6 50

Oeufs la douzaine. 0 85

Beurre les 500 gr. 1 10

Jeuudi 12 Vend.

Froment, 1^{re} q. d. dec. 5 25 4 95 Vend.

Froment, 2^{me} qualité 4 50 4 85

Froment, 3^{me} qualité 4 00 4 65

Seigle, 1^{re} qualité 3 25 3 15

Seigle, 2^{me} qualité 3 00 3 15

Seigle, 3^{me} qualité 2 70 2 85

Orge, double decal. 2 20 1 40

Avoine 1 50 1 40

Haricots 0 00 5 50

Faring, 1^{re} qté. 125 k. 60 00 60 00

Farine, 1^{re} qualité 47 » 57 00

Farine, 3^{me} qualité 32 » 55 »

Pain blanc, le kil. 0 45

Pain bis 0 40

Pain de ménage. 2 35

Foin, les 100 kil. 10 » 10 00

Paille. 6 » 6 50

Oeufs la douzaine. 0 85

Beurre les 500 gr. 1 10

Jeuudi 12 Vend.

Froment, 1^{re} q. d. dec. 5 25 4 95 Vend.

Froment, 2^{me} qualité 4 50 4 85

Froment, 3^{me} qualité 4 00 4 65

Seigle, 1^{re} qualité 3 25 3 15

Seigle, 2^{me} qualité 3 00 3 15

Seigle, 3^{me} qualité 2 70 2 85

Orge, double decal. 2 20 1 40

Avoine 1 50 1 40

Haricots 0 00 5 50

Faring, 1^{re} qté. 125 k. 60 00 60 00

Farine, 1^{re} qualité 47 » 57 00

Farine, 3^{me} qualité 32 » 55 »

Pain blanc, le kil. 0 45

Pain bis 0 40

Pain de ménage. 2 35

Foin, les 100 kil. 10 » 10 00

Paille. 6 » 6 50

Oeufs la douzaine. 0 85

Beurre les 500 gr. 1 10

Jeuudi 12 Vend.

Froment, 1^{re} q. d. dec. 5 25 4 95 Vend.

Froment, 2^{me} qualité 4 50 4 85

Froment, 3^{me} qualité 4 00 4 65

Seigle, 1^{re} qualité 3 25 3 15

Seigle, 2^{me} qualité 3 00 3 15

Seigle, 3^{me} qualité 2 70 2 85

Orge, double decal. 2 20 1 40

Avoine 1 50 1 40

Haricots 0 00 5 50

Faring, 1^{re} qté. 125 k. 60 00 60 00